



Déclaration EPA au CTMJS du 3 décembre 2020

« Que diable allait-il faire à cette galère ? »

Géronte II,7 *Fourberies de Scapin* (l'histoire de jeunes qui s'émancipent de leur famille, ...)

1

Après l'assassinat de Samuel Paty, EPA a dit à quel point les éducateurs étaient affectés et que ce crime demandait une mobilisation républicaine éducative plutôt que sécuritaire. Nous vous avons écrit sur ce sujet, à vous mesdames les ministres des sports et de la jeunesse, ainsi qu'au ministre de l'éducation nationale. Sans réponse.

La même sidération nous atteint après l'épisode de la rencontre de Mme El Haïry avec les jeunes de la fédération des centres sociaux.

Nous ne sommes pas dupes des multiples instrumentalisation de l'événement. Mais nous sommes certains de ne pas avoir été collectivement à la hauteur de la mission éducative qui nous est confiée par la République.

Une mission d'inspection a été diligentée sur la fédération des centres sociaux « pour comprendre » ... Nous pensons surtout qu'il nous faut revisiter l'ensemble de nos relations avec le mouvement associatif, avec la jeunesse de ce pays.

En tant que professionnels des questions de jeunesse et d'éducation populaire, les conseillers du MENJS, profession syndiquée à près de 75%, dans les syndicats représentés dans ce CTM ne peuvent que rejoindre Molière :

Que diable notre secrétaire d'Etat allait-elle faire à Poitiers dans cette galère ?

Qu'espérait la fédération des centres sociaux ?

Qu'attendaient les jeunes ?

Qu'est-ce que pourrait ou devrait être un dialogue citoyen ?

Comment apprend-on le débat dans une République ?

Quels espaces éducatifs prenons-nous le risque d'ouvrir – car le risque existe dans une société aux fractures multiples- pour expérimenter la délibération civique, respecter les personnes, apprendre et comprendre la République inclusive face aux communautarismes de toutes obédiences ?

Quels adultes, formateurs, enseignants, animateurs sont en capacité d'ouvrir ces espaces ? Où apprennent-ils à le faire ?

Quelles institutions pour garantir ce cadre éducatif tant pour les adultes que pour les jeunes, tout au long de la vie ?

C'est l'ambition de l'Education populaire que de « transformer l'expérience vécue des citoyens en expression, puis en savoir, en vue d'une action collective ».

Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ont été recrutés pour ça. Leur statut de fonctionnaire a été créé pour cela. Mais, depuis au moins dix années on ne leur demande plus cela. Rejoindre l'éducation nationale portait cette ambition-là ; retrouver les racines éducatives ayant présidé à l'avènement de notre ministère de missions inspiré par Jean Zay, mais aussi par la pensée d'Albert Camus et d'autres courants humanistes.

Aujourd'hui, à la veille de 2021 et du retour à l'éducation nationale quelles sont nos perspectives ? Quel cadre institutionnel peut-on mettre en place, quelles constructions pédagogiques, face aux colères des jeunes, face aux programmes ou aux dispositifs souvent contreproductifs où il est demandé aux personnels Jeunesse et Sports non pas de prolonger l'action éducative tout au long de la vie mais de faire du chiffre, d'atteindre des objectifs de placements. Les organigrammes des DRAJES, les protocoles préfetures/rectorats sont des aveux criants de l'impasse créée sous les ministères sociaux se prolongeant au MENJS, faute de retour aux ambitions des sources.

Au-delà d'une inspection générale c'est cette introspection générale qu'il nous faut conduire.

C'est d'autant plus nécessaire dans cette période exposée aux assassinats politiques, qui regorgent de réseaux sociaux multiples, de Cassandre qui savent mieux que les autres la laïcité, qui savent mieux l'engagement, qui savent mieux la République, qui savent mieux la citoyenneté, ... c'est tellement commode !

Nous le redisons à EPA, le SNU, qui relève du code du service national, n'est pas la bonne réponse. Pas plus que les mises en cohortes, l'hymne national imposé ne peut être en lui-même un ferment républicain. Le travail à réaliser pour sortir de la nasse de la pensée binaire est colossal, il passe, notamment, par un repositionnement des personnels Jeunesse et Sport en lien avec l'enseignement public pour reconstruire une République éducative auprès des jeunes, et des moins jeunes, de leurs familles, tout au long de la vie, en lien avec les collectivités.

Sans quête de sens plus affirmée aujourd'hui la notion d'engagement restera mal connotée et toute la démarche de notre ministère ira s'échouer sur des rivages contreproductifs.

2

Questions OTE

Bretagne

L'éducation populaire est une compétence partagée. Nous avons milité pour qu'elle le soit. Compétence partagée ne veut pas dire appropriée, or nous savons désormais que s'expérimente en Bretagne un dépeçage du service JS par le conseil régional avec la complicité de l'Etat. Le service JS du conseil régional comportera davantage de personnels que la DRAJES.

Protocoles recteurs préfets

Les préfigurateurs des services JES s'emploient à le décliner sous la pression des préfets lesquels demandent à identifier les moyens affectés aux missions sur lesquelles ils ont autorité fonctionnelle.

Ici et là, contrôle pour tous, astreintes, ... et puis quoi encore ? Nous mettons en garde les ministres et les recteurs sur la complexité des circuits d'élaboration et de prise de décision que cela génère.

Mais surtout cela engendre une confusion sur la nature éducative de nos missions.

Au fait, y a-t-il un protocole président de conseil régional-préfet en Bretagne ?

CTS

Maintenir une concertation sur l'avenir des CTS déconnectée d'une réflexion sur l'ensemble des corps techniques et pédagogiques revient à accepter une mort lente de l'ensemble des métiers de ce ministère, leurs statuts sont similaires, leur formation est commune.

Notre mandat est un corps unique à double valence sport et éducation populaire. Notre mandat est tous CTPS, c'est à dire UN concours, UNE formation.

Indemnités

EPA a interpellé à deux reprises le CTM, les commissaires paritaires ont interpellé la DRH à deux reprises. EPA a écrit. On m'a promis des réponses, ... rapides. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Des collègues n'ont toujours pas perçu les indemnités auxquelles ils doivent prétendre. C'est purement scandaleux car de fait, pour ces collègues, une promotion de grade les conduit à gagner moins qu'auparavant, et, les raisons en sont honteuses puisque jamais annoncées clairement ni aux collègues, ni aux représentants des personnels.

Instances locales de dialogue locales

Les groupes de suivi informels ne sont pas suffisant. Il nous faut créer des instances formelles. Nous avons des propositions écrites. Elles sont argumentées. Ouvrons la discussion. Vite. Les déménagements, les organisations, les astreintes, les moyens matériels, les règlement intérieurs, ..., devraient être discutés là.

Les cadres doivent être nationaux et ajustés localement.

Lot 1 et lot 2

Une simple question : vous savez désormais combien il y a de postes transférés et combien d'agents sont sur ces postes.

Alors, combien d'agents physiques sont transférés ? Corps par corps ? Pour que nous sachions combien il faut à minima recruter de personnes en 2021.